Le Loroux-Bottereau

CONSEIL MUNICIPAL 2021

26 Janvier 2021

Procès-verbal approuvé le 9 Mars 2021

Le vingt-six janvier deux mille vint et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 19 janvier 2021
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 13
présents en visioconférence : 12

RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – LEROY Thomas – MILLIANCOURT Sandrine – LETOURNEUX Claudine – HARNOIS Carla – GILBERT Freddy – DUCHIER William – BLANCHÉ Laurent – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – DUCOURET Cédrick – BRELET Yves.

Étaient présents en visioconférence : 12 – MENARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – GLEMIN Wilfrid – VIAUD Damien – SOUCHET Mélanie – BOURGET Marguerite – LEROY Marie-Line – MILLIANCOURT Tony – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi.

Étaient absents excusés : 4 – CÉREZ Cédric (Pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – COQUILLAUD Magdalena (Pouvoir remis à HARNOIS Carla) –BARRÉ Didier (Pouvoir remis à DUCOURET Cédrick) – VIVANT Mathilde (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie).

Secrétaire de séance : Sandrine MILLANCOURT.

Mr Le Maire informe des améliorations mises en œuvre pour la tenue des conseils municipaux, et réunions, salle du conseil de la Mairie : plexi, pieuvre, caméras…

Yves BRELET demande que la question des bons d'achat et de la subvention aux restos du cœur du montant correspondant à leurs indemnités soit inscrite à l'ordre du jour.

Il est précisé, suite à la relance de la liste UNIS VERS 2026 que l'affectation des indemnités de l'opposition au bénéfice d'une association (Restos du Cœur…) sera traitée lors du vote des subventions.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2020**

Les observations adressées par Tony MILLIANCOURT sont directement intégrées dans le procès-verbal du 10 novembre 2020 :

« Décision modificative - Budget général : remplacer Sandrine Milliancourt par « pouvoir de Tony Milliancourt »,

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 K€ : remplacer Sandrine Milliancourt par « pouvoir de Tony Milliancourt » ».

Aucune autre observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I°) COMITÉ DIALOGUE CITOYEN ET VIE ASSOCIATIVE

Présentation par Claudine LETOURNEUX

1.1 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal et ses annexes (règlement intérieur des comités consultatifs, charte d'engagement du citoyen)

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation, dans les communes de 3500 habitants et plus, d'établir le règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois qui suivent son installation.

Le comité restreint Dialogue Citoyen a été chargé de l'élaboration de ce document. Le comité s'est appuyé sur le règlement antérieur existant, le code général des collectivités territoriales, et intègre la démarche innovante de démocratie participative voulue par la nouvelle équipe municipale.

Avec la charte d'engagement à la gouvernance partagée et la charte de l'élu local (en annexe), il est le document de référence pour faire vivre dans les meilleures conditions la démocratie locale.

1- Les aménagements

- La dématérialisation : dans une démarche RSE, le numérique sera privilégié au format papier, sauf demande expresse de l'élu(e),
- Questions orales : le délai de transmission des questions orales est fixé à 48 heures ouvrées avant la séance du conseil municipal,
- Le temps imparti aux questions orales, fixé antérieurement à 10 minutes, devra se tenir dans un délai raisonnable,
- Volonté d'améliorer la communication des comptes-rendus de séance et la visibilité des procès-verbaux rendant compte des débats au sein du conseil.

2- Les nouveautés sur la tenue des séances

- Conditions de la mise en place de la visioconférence ou conférence téléphonique (cf. article 20), en cas de situation exceptionnelle d'état d'urgence déclarée,
- Secrétariat de séance : un secrétaire de séance supplémentaire sera nommé en cas de séances en visioconférence,
- Impossibilité du vote à bulletin secret dans le cadre de ces séances,
- Nomination d'un gardien de la démocratie (cf. article 15) ; le comité propose de nommer Carla HARNOIS pour la durée du mandat,
- Invitation personnelle aux habitants à participer aux séances,
- Suspension des indemnités aux élus en cas de trois absences consécutives non excusées au conseil municipal.

3- Les outils de la gouvernance partagée

- Expression du public : après clôture des questions orales, le maire autorise les échanges avec la salle pendant une durée de 15 minutes. Les membres du public souhaitant prendre la parole doivent faire parvenir leurs questions au maire selon les mêmes modalités que les questions orales des élus (cf. article 5),
- Charte de l'élu,
- Charte d'engagement du citoyen dans la gouvernance partagée : elle reprend les principes de la démocratie participative et définit le rôle et les engagements du citoyen volontaire. Cette charte est signée par le maire et le citoyen qui doit en respecter les règles et valeurs,

- Règlement intérieur des comités consultatifs : le conseil municipal a validé, dans sa séance du 8 septembre 2020, la mise en place de 9 comités et leur composition (élus, citoyens, experts). Il est rappelé que le comité est un organe consultatif, il émet des avis qui aide à la prise de décisions des élus. L'intégration de citoyens dans ces comités nécessite de définir un cadre pour assurer le bon fonctionnement des séances de travail :

    - Article 1 : Composition et organisation,

    - Article 2 : Qualité de membre : entrée et sortie
      Pour constituer ces premiers comités, et après un appel à candidatures large auprès de la population, un tirage au sort a été organisé le 9 janvier dernier pour désigner 4 membres titulaires, et 2 membres suppléants,

    - Article 3 : Règles de fonctionnement :
      Ces règles de fonctionnement reposent sur un équilibre collège élus/non-élus : un élu qui ne peut exceptionnellement être présent à une réunion de travail peut se faire remplacer par un autre membre élu de son choix. De même, un membre non-élu peut se faire remplacer par un membre « citoyen » suppléant.
      Les règles déontologiques doivent présider au bon déroulement des comités, à savoir, l'écoute active, le respect, la bienveillance, transparence, sincérité et confidentialité.
      Le comité Dialogue citoyen est le comité référent pour tous les lorousains engagés et peut être saisi par chacun pour aider à la gestion des relations entre les personnes.

    - Article 4 : Validation et évolutions.

Le conseil municipal est invité à approuver :

- Le règlement intérieur et ses annexes (règlement intérieur des comités, charte d'engagement du citoyen),
- La constitution des comités suite au tirage au sort du 9 janvier 2021,
- La nomination de Carla HARNOIS, en tant que gardien de la démocratie, pour la durée du mandat.

Annexes jointes : Règlement intérieur du conseil municipal, règlement intérieur des comités consultatifs, charte d'engagement du citoyen, charte de l'élu).

DEBAT

Le PowerPoint reprenant l'ensemble des informations citées ci-dessus et préparé dans le cadre de cette question est présenté par Claudine LETOURNEUX et Carla HARNOIS

Vote : Règlement intérieur et ses annexes (règlement intérieur des comités, charte d'engagement du citoyen)

23 voix pour, quatre voix contre (Yves BRELET, Cédrick DUCOURET et pouvoir de Didier BARRE, Mathilde VIVANT (pouvoir remis à Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD)), et deux abstentions (Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD et Klervi LAGADEC).

Vote : constitution des comités suite au tirage au sort du 9 janvier 2021

23 voix pour, deux voix contre (Cédrick DUCOURET et pouvoir de Didier BARRE) et quatre abstentions (Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD et pouvoir de Mathilde VIVANT, Yves BRELET et Klervi LAGADEC).

Vote : Nomination de Carla HARNOIS, en tant que gardien de la démocratie, pour la durée du mandat

26 voix pour, et trois abstentions (Carla HARNOIS, Yves BRELET et Mathilde VIVANT (pouvoir remis à Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD)).

II°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

Présentation par Réjane SÉCHER

2.1 – Indemnisation Compte Epargne Temps (C.E.T) suite à congé maladie

Le guide pratique de l'agent territorial lorousain valant règlement intérieur approuvé en comité technique le 5 juillet 2017 subordonne le paiement des congés inscrits dans un compte épargne temps à délibération du conseil municipal après avis du comité technique.

En l'absence de délibération prise jusqu'à présent, et afin de ne pas pénaliser un agent ayant quitté la collectivité, il vous est proposé à titre dérogatoire de lui rémunérer son compte C.E.T (34,29 jours au taux de 90 euros) dans l'attente de préciser le dispositif pour des cas particuliers après avis du comité technique.

DEBAT

Yves BRELET relève qu'entre ce conseil, et le précédent, trois questions déjà, relatives aux ressources humaines, n'ont pas fait l'objet de débat en commission. Il sera judicieux d'avoir l'avis de la commission avant le vote au conseil.
Sur cette question, on ne connait ni la personne, ni le motif de la demande.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD : l'anonymat de l'agent reste de rigueur mais la question reste toutefois floue (nous ne connaissons pas le contexte de cette demande : pourquoi est-il parti ?). Si ce dossier n'a pas fait l'objet de traitement par le passé, c'est que cette demande n'avait pas été émise.

Pierre AHOULOU émet le fait que cet agent est forcément connu du groupe minoritaire.

Emmanuel RIVERY précise que des sujets RH ont déjà été étudiés en commission, et qu'il convient de se référer au compte-rendu envoyé aux membres du conseil (après vérification au conseil du 9 mars, les comptes-rendus Finances ne font pas mention des sujets RH évoqués).

Yves BRELET : la question n'est pas de répéter que la Collectivité à 40% de dépenses de personnel en moins que les autres collectivités de même catégorie, puisque cela est faux. L'explication ayant déjà été faite au dernier conseil municipal, les chiffres datent de l'année 2018 et n'intègrent pas les dépenses de la Maison de l'Enfance en totalité.

Emmanuel RIVERY constate que les équipes souffrent, les responsables d'activité souffrent, il faut actuellement gérer une véritable souffrance au travail.
Le Directeur Général des services le confirme, il manque un certain nombre d'ETP dans la Collectivité.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD précise que lorsque l'équipe minoritaire actuelle est arrivée en 2014, le discours était identique ; la souffrance existait déjà. Si difficulté, il y a, elle n'est pas nouvelle. Cette situation dure depuis longtemps. La souffrance du personnel ne doit pas être imputée uniquement

à l'ancienne équipe municipale. Chaque changement d'équipe est l'occasion pour le personnel de faire valoir ses désidératas.

Emmanuel RIVERY : cette question s'adressait principalement à l'ancien responsable RH.

Yves BRELET précise qu'il était sous la responsabilité du Directeur Général des services, et qu'il appliquait les décisions. Il n'y avait pas d'alerte au titre du personnel.
L'état de souffrance du personnel était bien plus important à une époque si on se réfère à la mission d'optimisation réalisée par Réjane SECHER il y a plus de 6 ans.

Françoise REDUREAU précise que par le passé les équipes ont changé, pas Le Maire. S'il avait fallu travailler autrement, l'équipe l'aurait faite.
Carla NOEL demande si cette ligne était prévue au budget.

Réjane SECHER précise qu'il s'agit d'un cas particulier à gérer, car de manière générale, le CET est récupéré par l'agent.

Thomas LEROY rappelle qu'il s'agit de voter sur un cas spécifique, et que cela n'empêchera pas de retravailler le sujet CET dans sa globalité.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD évoque la possibilité de reprise de travail avant le départ en retraite.

Claudine LETOURNEUX précise que pour un agent en longue maladie, et qui avant de partir en retraite, devra peut-être passer par un statut d'invalidité, prendre un CET oblige à une reprise de travail et donc passer un passage en comité médical ; être autorisé et apte à reprendre le travail, cela semble donc compliqué. Le dispositif en place ne permet effectivement pas la monétisation du CET, d'où le traitement spécifique du CET de cet agent.

Claude ROBIN mentionne que la seule exception à ce jour permettant la monétisation du CET est le décès de l'agent.

Vote
27 voix pour et deux abstentions (Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD et pouvoir de Mathilde VIVANT.

———

2.2– Modification du tableau des effectifs

Il y a lieu de tenir compte des modifications du tableau des effectifs du personnel selon le tableau ci-dessous :

Poste	Suppression	Temps travail	Création	Temps travail	Motif	Date effet
Emploi permanent						
Poste CCAS			Grade selon recrutement B ou C	28/35ème		01/03/2021
			Adjoint d'animation territorial	29.67/35ème	Pérennisation poste MDE	01/03/2021
			Adjoint d'animation territorial	26.54/35ème	Pérennisation poste MDE	01/03/2021
			Adjoint d'animation territorial	22.45/35ème	Pérennisation poste MDE	01/03/2021
Poste responsable des services enfance jeunesse			Selon recrutement B ou A	35/35ème	Poste vacant au 30/06 binôme sur une période	03/05/2021
DGS			Attaché	35/35ème	Remplaçant DGS	01/03/2021
Poste accueil/CNI			Selon recrutement	17/35ème	Réorganisation du service suite départ agent	01/02/2021
Poste accueil/CNI			Selon recrutement	19.84/35ème		01/02/2021
Accueil/CNI	Adjoint administratif principal 2ème classe	28/35ème			Démission et réorganisation	01/02/2021

DEBAT

Yves BRELET souhaite connaitre la raison du renouvellement du poste de responsable des services Enfance Jeunesse.

Réjane SECHER précise que le poste prend fin au 30 juin, il s'agit de relancer le recrutement.

Yves BRELET : la nouvelle politique RH est-elle de relancer systématiquement les contrats des postes de contractuels ?

Emmanuel RIVERY répond que la nouvelle stratégie RH sera organisée avec le nouveau directeur général des services.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD : même question que Mr BRELET sur le poste du CCAS ? et est-ce que l'objectif est de recruter un travailleur social ou pas ?
Les temps de travail concernant les animateurs ne sont pas mentionnés dans le tableau soumis au vote de ce soir.
Pourquoi une augmentation de travail est-elle envisagée sur les postes de travail accueil/CNI ?

Pour ce qui concerne, le poste de CCAS, Sylvie POUPARD-GARDE répond qu'il s'agira effectivement d'un travailleur social.
Pour le temps des animateurs, Emmanuel RIVERY précise que les informations seront transmises
Pour ce qui concerne les postes au service accueil/CNI, une augmentation du temps était nécessaire sur ce service, dans le cadre de la réorganisation.

Pour répondre à la demande de Magdalena COQUILLAUD, pour le poste de directeur général des services, il s'agit de créer ce poste pour le temps de « binôme » des DGS ; le grade du nouveau DGS sera équivalent au grade du DGS actuel.

Vote

21 voix pour, une voix contre (Yves BRELET), et sept abstentions (Carla HARNOIS, Magdalena COQUILLAUD, Mélanie SOUCHET, Cédrick DUCOURET et pouvoir de Didier BARRE, Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD et pouvoir de Mathilde VIVANT).

III°) COMITÉ VIE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉS

Présentation par Pierre AHOULOU

3.1 - Annulation du loyer de novembre pour l'association « Les Jardins des créateurs »

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler le loyer du mois de novembre d'un montant de 300 euros, dû par l'association « Les Jardins des Créateurs ». Cette demande est motivée par l'arrêt de leur activité pendant le second confinement en tant que commerce non essentiel et à leur cessation au 31 décembre 2020.

DEBAT

Magdalena COQUILLAUD s'interroge si l'association est dissoute à ce jour.

Pierre AHOULOU répond qu'il n'a pas connaissance de cette information, mais l'association a mis fin à ses activités dans le local Rue Porte Saumon au 31 décembre 2020.

Cédrick DUCOURET demande si d'autres associations pourraient, sur les mêmes critères, solliciter l'annulation de leur loyer.

Pierre AHOULOU déclare qu'il s'agit de la seule demande à ce jour.

Vote
27 voix pour, deux voix contre (Carla HARNOIS, Magdalena COQUILLAUD).

IV°) COMITÉ ESPACES VERTS VOIRIE CADRE DE VIE ET BATIMENTS

Présentation par Thomas LEROY

4.1 - Modification des statuts du Sydela

La commune de Le Loroux-Bottereau a procédé en 2018 à un transfert de sa compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » au bénéfice du SYDELA.

Le SYDELA souhaite effectuer une modification de ses statuts. Chaque commune ou EPCI adhérent au SYDELA doit également approuver cette modification. Cette approbation doit passer par une délibération prise en conseil municipal/communautaire.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes, d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

Vote à l'unanimité.

V°) COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉNERGIES ET TRANSPORTS

Présentation par Thomas LEROY

5.1 - Transfert des missions de la commission communale à la commission intercommunale pour l'accessibilité pour la période 2020-2026

Il est proposé de confier à la commission intercommunale d'accessibilité la coordination des obligations que doivent respecter les communes en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

La Communauté de Communes a créé une commission qui regroupe :

- 1 collège élus de la CCSL dont le représentant communal est Cédric Cérez,
- 1 collège représentant les associations de personnes en situation de handicap,
- 1 collège représentant les usagers.

Le comité communal d'accessibilité, obligatoire pour les Communes de plus de 5 000 habitants assure l'accessibilité du bâti notamment des établissements recevant du public (E.R.P.) qu'il s'agisse des locaux privés tels que les magasins, ou publics (Palais des congrès, Mairie, Ecoles…), et le plan d'accès de la voirie et des équipements publics.

Ce comité communal d'accessibilité fait partie du Comité Développement Durable Energies et Transport.

La commission intercommunale fédère l'ensemble du suivi sur le territoire.

Les actions de la commission intercommunale d'accessibilité sont de dresser le constat des actions qu'elle transmet au Préfet, au Département et aux associations, suivre l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) lorsque des engagements sont pris sur plusieurs années selon leur complexité et recenser l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.

DEBAT

Mélanie SOUCHET souhaite connaitre le budget alloué à ce transfert.

Thomas LEROY indique qu'il s'agit de voter essentiellement le transfert de pilotage.

Vote à l'unanimité.

VI°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

- Les dossiers de demande de subventions, actuellement à l'étude, seront validées au conseil municipal du mois d'avril 2021,
- Ouvertures dominicales :

    - Le 24 janvier 2021 et le 7 février 2021, les commerces de détail spécialisés alimentaires, spécialisés non alimentaires, non spécialisés sans prédominance alimentaire, sont autorisés à ouvrir,
    - Pour l'année 2021, les commerces de détail automobiles sont autorisés à ouvrir sur la commune les dimanches suivants : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

- Chèques cadeaux aux agents,
- Programme « petites villes de demain ».

Comité Vie Sportive

Point COVID : salles de sport fermées, toutes les activités scolaires, et extra-scolaires sont interdites dans les ERP,

Certaines associations essaient de se diversifier (plateaux apéro, plateaux repas, click and collect...). La collectivité accompagne et se fait le relais des initiatives,

Sollicitation de certaines associations pour la mise à disposition de salles pour la mise en œuvre en visio de leurs activités,

Demande de création d'un club de rugby à 13 par l'antenne de Nantes sur le site du Loroux-Bottereau,

Accord de la municipalité pour la mise à disposition du site du Beugnon pour le SDIS44 pour des activités d'entrainements des pompiers,

Concernant le comité, il est prévu d'initier des visites sur différents city stades afin d'amorcer le dossier,

Le projet office du mouvement sportif est en cours de cadrage, avec le support du directeur fédéral de la fédération national des OMS (soutien à la réalisation du dossier de présentation à destination des associations),

L'étude des subventions sera réalisée au prochain comité : globalement pas de baisse d'effectifs (effectifs 2019), recensement des besoins sur l'aspect COVID…

Communauté de Communes : réflexion en cours sur le mode de gestion des piscines (régie sur les deux piscines) ; travaux : nouveau lancement d'appels d'offres fin janvier ; début des travaux janvier 2022 de 11 à 14 mois.

Comité Vie économique et Attractivités

Le comité est prêt à recevoir les citoyens dans le comité.

Comité Solidarités, Santé

Dernier CCAS le jeudi 21 janvier,

Comité Action Sociale, le lundi 1er février, avec pour principal thème l'étude des subventions.

Comité Culture et Loisirs

Dernier comité le 7 janvier ; prochain comité le 22 février avec l'accueil des citoyens pour échanger sur les différents projets : festival, carnaval…

Comité Enfance Jeunesse familles

Suite à la mise en place du couvre-feu, et le renforcement du protocole sanitaire, les services sont très mobilisés : maintien des services à la MDE le matin et le soir, renforcement du protocole sanitaire au restaurant scolaire,

Accompagnement des équipes du restaurant scolaire, et des animateurs du service méridien, pour aller vers une alimentation bio mais pas seulement,

Aménagement de la cour de l'école élémentaire avec les délégués de classe,

Etude de faisabilité de transformation de l'ancien restaurant scolaire en deux salles des classes, afin de remplacer à termes le modulaire extérieur (étude antérieure réalisée),

Sécurisation des abords des écoles : aménagement de la zone des écoles, présence d'agents sur les écoles privée et publique,

Etude AURAN à venir sur les projections scolaires,

Communauté de Communes : information des familles et jeunes sur les lieux d'écoute existantes pour le territoire,

Le projet « Aller vers », mené par l'animatrice Jeunesse, sera relancée au mois d'avril,

PEDT : le 1er comité de pilotage jeunes aura lieu le jeudi 28 janvier 2021 : travaux mis en œuvre à la rentrée.

Comité Dialogue Citoyen et Vie Associative

Lancement du réseau référents de quartier,

Lancement de l'organisation de l'accueil des citoyens dans les comités (sur les mois de février mars 2021).

Comité Bâtiments, Voirie, Cadre de Vie et Espaces Verts

Les dernières réunions ont été consacrées au recensement et à l'organisation des différents besoins dans le cadre du futur PPI et pour animer et éclairer la commission Finances et débats d'orientations budgétaires,

Les prochains comités vont aborder des sujets plus concrets : label ville propre, diag sécurité des villages et quartiers, diag stationnement,

Installation de mâts solaires sur le parking zone des écoles.

Comité Développement urbain et Patrimoine

Travail sur le PLUi, diagnostic en marchant, beaucoup de potentiel en bâti et non bâti sur le loroux : sites paysagers de qualité, potentiel de renouvellement urbain, diversité des équipements sportifs,

Etude des gisements fonciers de la ville : 450 gisements, disponibles dans les jardins : but : analyse les potentialités de foncier disponibles dans l'enveloppe urbaine pour montrer soit que les gisements disponibles sont suffisants et qu'il ne sera pas nécessaire d'ouvrir de nouvelles zones 2AU soit au contraire que les gisements fonciers disponibles sont trop complexes à aménager et ne permettront pas de répondre aux besoins futurs et qu'il sera donc nécessaire d'ouvrir de nouvelles zones.

Poursuite de la revue des projets, débutés sur l'ancien mandat, adaptés avec la nouvelle équipe : plus de mixité sociale, plus d'espaces verts, moins de hauteur….

Commission Moyens Généraux

Communication : 4 février 2021 : Mag, charte graphique…

Vœux du maire en ligne,

Agendas distribués dans les boites aux lettres fin décembre.

Renfort au service RH au 1er février.

Commission Finances le 18 février 2021.

Prochains conseils Municipaux :

Le 9 mars 2021

Le 13 avril 2021